

# EMANDRÉEN





# Edito

Depuis plusieurs semaines, des dossiers engageant l'avenir de la commune nous ont préoccupés et certains sont encore en cours. Il s'agit du transfert à l'agglomération des compétences « Ordures ménagères » et « Tourisme » rendu obligatoire par la loi NoTRE votée en août 2015. Ces deux dossiers sont aujourd'hui pratiquement bouclés et le transfert effectif aura lieu le 1er janvier 2017.

Un autre dossier est toujours d'actualité, celui de la vente de la propriété Fliche Bergis au Pin Rolland, pour laquelle nous avons exprimé notre volonté de l'acquérir.

Enfin, un dossier est en suspens, celui de la fermeture du bureau de poste de Pin Rolland et son transfert au privé pour lequel nous avons toujours exprimé notre désaccord et avons entamé une procédure.

Il est important que les Mandréens soient au courant du contenu exact des dossiers au lieu d'écouter les fausses informations que certains prennent plaisir à répandre pour des raisons politiques ou personnelles. Aussi, vous trouverez dans ce Mandréen le fond de ces dossiers.

Gilles VINCENT  
Maire,

## Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement, Santé publique
Page 6	Libre Expression
Page 6-7-8	Jeunesse - Sports - Associations

**Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?**  
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

## Agenda

### NOVEMBRE

- Le 1er :** Cérémonie de la Toussaint (voir p-3)
- Le 6 :** Fête des Forces armées italiennes (voir p-3)
- Le 6 :** Vide grenier du village
- Le 6 :** LOTO organisé par les donateurs de sang bénévoles à 14 h, salle des Fêtes
- Le 7 :** Conférence musicale "Pourquoi aimons-nous tant Mozart" par Pascal Bruno à 20 h, théâtre Marc Baron - Entrée libre
- Le 10 :** Vernissage de l'exposition des Arts de la Presqu'île à 18 h 30, galerie Rancilio
- Le 11 :** Commémoration de l'Armistice de 1918 (voir p-3)
- Le 12 :** Don du sang, de 8 h à 12 h 30 à la Salle des Fêtes Marc Baron
- Le 13 :** Théâtre "Le Bonheur" à 17 h au théâtre Marc Baron (voir p-8)
- Le 19 :** Concert de la Sainte Cécile par l'OCTV "Musiques de films en septuor" à 20 h au Théâtre Marc Baron - Entrée libre
- Le 20 :** 6ème course nature "la 83430" à 10 h, place des Résistants - inscriptions sur [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)
- Le 20 :** Vide grenier du Pin Rolland
- Le 25 :** Ouverture du salon du livre des Ti'Mandréens à la Galerie Rancilio jusqu'au 4 décembre
- Le 27 :** Loto organisé par l'association Lou Cabanou dou Pescadou" à 15 h, ancienne salle du restaurant scolaire, rue Anatole France
- Le 28 :** Conférence sur les santons à 20 h, théâtre Marc Baron

### DÉCEMBRE :

- Le 4 :** Théâtre "Rapt" à 20 h 30 au théâtre Marc Baron (voir p-8)
- Le 4 :** Vide grenier du village
- Le 5 :** Conférence musicale " Franz Liszt, un européen voyageur" par Pascal Bruno, à 20 h, théâtre Marc Baron - Entrée libre



**Vous souhaitez organiser une manifestation en faveur du Téléthon ? rapprochez vous de l'OMJS au 06.76.78.20.12 ou au 06 24 33 16 38**

## Nos joies, nos peines

### NAISSANCE

GRANDJEAN Andrea .....	06/10/2016
WITT Mélody .....	07/10/2016
BLACODON Mia.....	09/10/2016

### DÉCÈS

PIZZIN Abel.....	05/10/2016	.....	87 ans
DAUDÉ Lionel.....	09/10/2016	.....	45 ans
PONSOT Charles.....	12/10/1926	.....	90 ans
MONTALBANO Jacky.....	17/10/2016	.....	57 ans
CAMOIRANO Lucienne veuve AJELLO .....	22/10/2016	.....	92 ans
GOURMAND Monique veuve BRUEL .....	23/10/2016	.....	83 ans

LE MANDREEN  
JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION  
DISPONIBLE SUR [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr)  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT  
RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,  
MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ  
CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE - LYDIA FOURNIE  
SERVICE VIE DE LA CITÉ

PERMANENCE COMMUNALE  
Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.  
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

**Vous souhaitez recevoir par mail toutes les informations de la commune,** être tenu informé des spectacles, des vernissages, des réunions publiques, etc. ?  
Inscrivez vous auprès du service Vie de la Cité en envoyant vos noms, prénoms et adresse mail à : [vielite@ville-saintmandrier.fr](mailto:vielite@ville-saintmandrier.fr)



N'hésitez pas à aimer notre page  
**"Événements de la ville de Saint Mandrier sur Mer"**

## LES BRÈVES DU CONSEIL

### Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 10 octobre 2016.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

### Les principales questions débattues portent sur les points suivants:

- Élection de M. Papinio aux commissions Sport et Tourisme-Jeunesse-Association ;
- Élection de Mme Levy au comité de la Caisse des Écoles ;
- Signature d'une convention de gestion de la restauration du collège Louis Clément avec le Conseil Départemental ;
- Convention de livraison des repas entre la maison de retraite Les Pins Bleus et la commune pour le portage à domicile des repas quand le restaurant scolaire est fermé ;
- Rapports annuels 2015 du délégataire du service public de l'eau et de la communauté d'agglomération Toulon-Provence-Méditerranée ;
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables ou éteintes à la demande du Trésor Public ;
- Fixation du tarif de location des salles municipales pour les réunions électorales (élections présidentielles et législatives) ;
- Vote du montant de la participation aux frais de fonctionnement des écoles de la commune pour les élèves extérieurs ;
- Versement d'une subvention aux parents des élèves ayant participé à une classe découverte ;
- Nouveaux tarifs de location des gîtes communaux de L'Ermitage ;
- Attribution de marchés à la société Kone pour la maintenance des ascenseurs du restaurant scolaire et à la société Ciril Group en matière de logiciels informatiques ;
- Application au Plan Local d'Urbanisme en cours de concrétisation des nouvelles dispositions du code de l'urbanisme ;
- Instauration d'un sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU ;
- Délégation du conseil municipal au maire de pouvoir déléguer l'exercice des droits de préemption dont il est lui-même délégataire, notamment à l'Établissement Public Foncier Régional.

**Sur les 12 délibérations donnant lieu à vote, 6 ont été votées à l'unanimité, 3 avec quatre abstentions, 2 avec cinq abstentions et 1 avec une abstention et quatre contre.**

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

**Michel MARIN**  
Adjoint au Maire

## LA VIE PATRIOTIQUE

### Lundi 5 décembre 2016

Journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

11 h 20 : Rassemblement des participants devant la stèle du quai Kennedy

11 h 30 : Cérémonie et dépôt d'une gerbe

11 h 45 : Cérémonie et dépôt d'une gerbe au monument aux morts, place du 11 novembre

Mandréennes et Mandréens, nous vous attendons nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

**Jean KUHMANN**  
Conseiller Municipal délégué aux associations et cérémonies patriotiques



## VENTE FLICHE BERGIS

**Nous avons appris il y a deux mois que la propriété Fliche, située à l'entrée du Pin Rolland, serait mise en adjudication judiciaire afin de régler la succession.**



Depuis 30 ans, mon prédécesseur et moi-même avons souhaité acquérir tout ou partie de cette propriété. Immédiatement nous avons fait le nécessaire pour indiquer que cette propriété était, suite à des décisions de justice et le classement du POS, classée en Espaces Remarquables et donc inconstructible, sauf réhabilitation des bâtiments existants.

La commune ne pouvait pas directement participer à la vente aux enchères, compte tenu de leur mode de fonctionnement ; elle a cependant un droit de préemption au même titre que le Conseil Départemental, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) ou le Conservatoire du Littoral.

La 1<sup>ère</sup> adjudication a eu lieu à 1 370 000 € et la commune a souhaité préempter. Pour ce faire elle a souhaité transférer sa préemption à un organisme, l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR) qui aurait permis à la commune d'assurer le portage financier de cet achat, tout en lui permettant de garder la maîtrise de son foncier.

Il est d'ailleurs regrettable qu'à l'occasion du vote en conseil municipal, les élus d'opposition n'aient pas voté cette délibération, montrant ainsi leur volonté de s'opposer à l'acquisition de cette propriété par la commune.

Alors que tout était mis en œuvre pour acquérir la propriété avec l'EPFR, nous apprenions qu'une surenchère avait été déclarée par un riche couturier bien connu en France, rendant caduque notre stratégie.

En même temps, nous avons informé le Président du TGI que le cahier des charges ayant servi à l'adjudication était entaché d'inexactitudes et nous lui avons demandé de faire le nécessaire en vue de la prochaine adjudication.

En conclusion, la commune a la volonté de mettre cette propriété dans le patrimoine communal. Les dernières décisions de justice, suite à des recours successifs d'une association de protection de l'environnement ont rendu hier impossibles des négociations avec la famille.

Aujourd'hui nous entendons profiter de notre droit de préemption pour inclure cette propriété dans le patrimoine municipal. Nous avons d'ores et déjà classé la façade du bâtiment principal dans le futur PLU. Nous souhaitons, dans le bâtiment existant, implanter le centre aéré et l'école de musique, faire des logements sociaux dans les bâtiments annexes et vendre au Conservatoire du Littoral tous les espaces naturels qui entourent les bâtiments. Nous pensons que nous avons un beau projet pour notre commune.

Mais une petite commune comme nous peut-elle arriver à protéger son patrimoine quand en face des personnes riches sont prêtes à investir des moyens financiers importants que nous n'avons malheureusement pas ?

Soyez certains, cependant, pour que l'issue soit à notre avantage, que nous avons mis en œuvre tous les moyens en notre possession.

**Le Maire,**

## TRANSFERT DES COMPÉTENCES « COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES » ET « TOURISME »

**La loi NOTRe votée le 7 août 2015 a réorganisé les compétences des collectivités dans l'espoir de trouver une synergie et diminuer les coûts des services rendus aux populations. Ainsi, certaines compétences du Département ont été transmises aux Régions et d'autres des communes aux agglomérations ou communautés de communes.**

C'est le cas des « Ordures Ménagères » et du « Tourisme ». Le principe de ces deux transferts prévoit que la commune transfère à l'agglomération ses recettes soit :

- Pour les ordures ménagères, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que vous payez avec la taxe foncière ou qui vous est facturée par votre propriétaire.
- Pour le tourisme, la taxe de séjour que les locataires estivants ou les passagers des bateaux stationnant dans le port doivent payer.

En contrepartie, l'agglomération doit prendre en charge les coûts des services transférés.

Dans le cas où les recettes sont supérieures aux charges, le surplus est reversé à la commune par l'attribution de compensation. Si c'est l'inverse la différence est ponctionnée sur l'attribution de compensation versée par l'agglomération. Les calculs effectués pour notre commune prévoient des reversions minimales car notre TEOM est la plus basse de l'agglomération, tout comme notre taxe de séjour.

Pour le fonctionnement de ces services, rien ne changera sur la commune pendant la 1<sup>ère</sup> année mais nous mettrons à profit ce temps pour essayer de chercher des synergies de fonctionnement.

Pour les personnels, ils seront transférés à l'agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2017 mais ils ne changeront pas de lieu de travail. Pour les agents des services techniques, ils côtoieront leurs collègues communaux et utiliseront les mêmes outils de travail qui ont été aussi transférés à l'agglomération.

A l'occasion des comparaisons faites par le bureau d'étude en charge d'accompagner le transfert des ordures ménagères, il s'est avéré que notre commune offrait le plus de service aux administrés, comme le porte à porte des déchets verts ou des monstres et cela pour la plus petite taxe de l'agglomération.

**Le Maire,**

## REMANIEMENT DU CADASTRE

L'État, par arrêté préfectoral du 15 septembre 2016, a engagé le remaniement du Cadastre de notre commune qui est destiné à remplacer les actuels documents vieillissants par des plans cadastraux de meilleure qualité.

Les géomètres du Cadastre effectuent des mesurages afin de compléter les esquisses de plans réalisées à l'aide de photographies aériennes. Suivant leurs besoins ils pourront demander aux propriétaires des renseignements, notamment en vue de la délimitation de leurs propriétés (existence de bornes, appartenance des murs, haies, fossés, clôtures...).

Ils pourront être amenés à pénétrer dans les cours et les jardins des propriétés privées, comme la loi les y autorise ; ils seront obligatoirement porteurs d'un document officiel qui sera présenté à toute demande des propriétaires.

A la suite, chaque propriétaire foncier recevra un avis avec les résultats de ces travaux et pourra consulter les nouveaux plans en mairie pendant un mois ; les géomètres y seront présents durant une semaine pour recevoir les observations éventuelles.

A l'issue de cette consultation les nouveaux plans seront mis en service.

**Michel MARIN**  
Adjoint à l'Urbanisme

## DE BONS GESTES DE TRI POUR LES DÉCHETS VERTS

Depuis plusieurs années, la Commune ramasse vos déchets verts en porte à porte les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundis de chaque mois.

Nous sommes d'ailleurs la seule commune de l'Agglomération à pratiquer ce porte à porte.

Certes cela a un coût, mais ce service permet de répondre à une volonté de protéger notre environnement, et il permet de faire des économies.

En effet, quand vos déchets verts sont mis avec vos ordures ménagères, ils partent à l'incinération et leur coût est de 78€ par tonne.

Quand vos déchets verts sont ramassés avec la collecte spécifique, ils partent au compostage dont le

coût est de 53€ par tonne, soit une économie de 25€ par tonne.

Sauf que lorsque vous mettez vos déchets verts dans des sacs en plastique fermés, nos employés, pour des raisons de sécurité, ne doivent pas vider vos sacs, et ces derniers vont alors à l'incinération, donc aucun gain.

Alors soit vous laissez vos déchets verts en vrac devant chez vous, soit vous les mettez dans des poubelles du commerce (et non les poubelles mairie) qui sont laissées ouvertes afin de contrôler qu'il s'agit bien de déchets verts.

Merci de votre compréhension et faisons un geste pour l'environnement.

**Le Maire**

## LA POSTE

Fin avril 2016, j'ai reçu la Direction Locale et Régionale de la Poste qui m'ont informé que, compte-tenu, selon eux, de la faible fréquentation du bureau de poste du Pin Rolland, la Poste nous proposait soit de prendre en charge les salaires du personnel soit d'accepter le transfert des services rendus par le bureau de poste au secteur privé.

J'ai alors rétorqué que la Direction de la Poste faisait une très mauvaise analyse sur la fréquentation, compte-tenu de l'ouverture en juin 2017 de la résidence de vacances et de la balnéothérapie à la Marinière, du programme de construction de logements prévus derrière le stade Lanérière ou sur les terrains de Port Pin Rolland situés devant la Maison de retraite.

Je leur ai rappelé déjà leur manque de dynamisme constaté lors de leur refus de tenir leurs engagements en installant un distributeur de billets alors que la Société Générale qui l'a installé se félicite du taux de transactions enregistrées.

Au vu de ces explications j'ai exprimé mon total désaccord sur les deux solutions proposées par la Poste et j'ai indiqué que nous prendrions alors nos responsabilités en cas de fermeture.

Par courrier du 10 mai dernier, la Poste a maintenu sa position en nous indiquant qu'elle envisageait de lancer un appel d'offres auprès des commerçants du quartier et elle nous proposait de nous transmettre une étude de satisfaction sur le transfert de la Poste au secteur privé.

Nous n'avons jamais eu ni l'enquête de satisfaction, ni le résultat de l'appel d'offres auprès des commerçants et encore moins la date de la fermeture envisagée. Nous avons appris par VAR MATIN qu'un commerçant avait été retenu et que le transfert aurait lieu début novembre.

Cette façon de faire de la Poste est inqualifiable, elle est la démonstration d'une attitude méprisante envers les communes.

A l'heure où la Poste propose que ses employés fassent passer des permis de conduire ou s'occupent des personnes âgées, elle ferait mieux de se recentrer sur sa mission principale, celle de gérer les courriers, les colis, de proposer des produits financiers, de permettre aux personnes âgées dans tous les quartiers, de retirer leur argent tout simplement pour assurer leur quotidien.

Pour toutes ces raisons, j'ai demandé au médiateur d'intervenir et j'informe la population qu'avec nos élus et les habitants nous organiserons une manifestation pour montrer notre total désaccord sur la fermeture du bureau de Poste et du transfert du service au secteur privé.

Comme pour le rejet des effluents radioactifs, la sauvegarde des pointus, l'envahissement du stade Bodrero par les gens du voyage, soyons solidaires pour montrer notre mécontentement, soyons solidaires pour montrer que les Mandréens ne veulent pas que certains leur imposent des décisions néfastes pour notre commune et ses habitants.

**Le Maire,**



## MA COMMUNE A DU COEUR

Saint Mandrier sur Mer a obtenu en 2014 le label 2 cœurs pour son implication dans les actions de prévention des accidents cardiaques.

La mise en place des actions de prévention avec des sessions d'initiation aux gestes de premiers secours, d'utilisation des défibrillateurs semi automatiques (D.S.A) pour les Mandréens se déroulent chaque année. Des D.S.A municipaux et aussi privés sont disposés dans la commune. 3 DSA sont en accès ouvert sur mur extérieur de bâtiments communaux, un autre est embarqué dans le véhicule de la police municipale et un dernier est installé aux ateliers municipaux/déchetterie.

Plan en photo

Une session d'utilisation est programmée le lundi 21 novembre, 18 h 30, gratuite et sur inscription obligatoire auprès du service vie de la cité : 04 94 11 51 75.

## ECO ÉNERGIE

La fête de l'énergie d'octobre a permis une réflexion, avec le film "Demain", sur notre planète mais aussi sur nos consommations dans la commune et dans nos foyers.

L'impact de nos consommations adaptées et de nos réductions de déchets est toujours positif sur notre environnement et la planète.

Rendez-vous est donné en 2017 pour un "défi famille" afin de poursuivre une démarche de "mieux" consommer et moins jeter et de rester à "énergie positive".

Le petit livre vert pour la terre permet de tester son comportement éco-énergie.

La conseillère énergie Mme MOQUET

donne quelques indices pour évaluer la surconsommation à son domicile.

Avec l'eau : Un robinet ouvert pendant 1 minute doit faire couler 5 litres d'eau maxi. Si c'est plus, des astuces sont nécessaires tel un mousseur dans un premier temps.

Une douche ne doit pas durer plus de 6 minutes, cependant après 15 minutes le bain devient plus économe !

Les gagnants des écobox (mousseur, thermomètre, multiprises, ampoules LED...) sont :

M.KOLMAYER - M. GILLION -  
M. MANDY - Mme FERRARI -  
Mme MACHEV



## REFUGE LPO AU DOMAINE DE L'ERMITAGE : Inauguration le vendredi 19 novembre après midi

Dans le cadre de l'élaboration de l'Atlas de la biodiversité de la commune en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), un inventaire sur les oiseaux de la commune a été élaboré.

Il est consultable sur [www.ville-saintmandrier.fr](http://www.ville-saintmandrier.fr). Des nichoirs, pour héberger notamment les mésanges en prévention de la lutte contre les chenilles processionnaires, vont

être disposés dans la pinède, le sentier de santé sportive (CRAPA) et au domaine de l'Ermitage.

Le Domaine de l'Ermitage est devenu Refuge LPO et sera mis à l'honneur avec les scolaires et les seniors. Pose des nichoirs, dessins, parcours découverte des oiseaux de nos jardins et goûter agrémenteront cet après midi.



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Catherine DEFAUX**  
Adjointe au Maire chargée de l'Environnement  
et de la Santé publique

# Libre expression

**Composition des commissions municipales :** Nouvelle mascarade au conseil municipal du 10 octobre 2016. Malgré le rappel à l'ordre du préfet qui a demandé l'abrogation de 2 délibérations, M. Vincent récidive et provoque l'élection de M. Papinio alors qu'il n'était pas candidat. **Le préfet va être de nouveau saisi.**

**Bornes à incendie :** Rappelons les propos du Mandréen de Septembre sur les bornes à incendie : "Les Mandréens trouveraient-ils normal que la commune finance une mise en conformité d'une borne à incendie qui n'a jamais fonctionné à cause de l'incapacité d'un promoteur à fournir le matériel adapté. Les élus de l'opposition considèrent que oui. Ceci est bien la démonstration qu'ils ne



défendent pas l'intérêt de la commune et des Mandréens mais pratiquent le clientélisme." Nous parlons ici d'incendie, Mr Vincent... pas d'une boîte de chocolat ! Alors... Oui, les élus MVTE pensent que les Mandréens seraient heureux de savoir que leur maire se préoccupe de leur sécurité plutôt que de ses ridicules combats avec les Mandréens qui osent lui tenir tête ! Et vivant pour certains aux abords de pinèdes où, malheureusement, des feux se déclarent de façon régulière, nous pensons que les Mandréens seraient effectivement satisfaits de savoir qu'une petite partie de leur argent est utilisé pour maintenir leur sécurité face à ce fléau plutôt que de payer des procès liés au manque de discernement d'un maire. De surcroît, la loi confie au maire l'entretien des sources d'eau utilisées en cas d'incendie sur leur commune, ce dernier sera tenu pour responsable si, lors d'une intervention, une borne à incendie défectueuse empêche les pompiers d'intervenir correctement. Une borne à incendie défectueuse peut mettre tous les habitants d'un quartier en danger, alors la question c'est plutôt Qui paye ? Ou qui sauve ? Il serait peut-être temps de revoir l'ordre des priorités.

**Les élus "MVTE" : Bruno Coiffier, Raoul Papinio, Severyn Levy, François Cornu**

## Quelques précisions :

*Les élus de PMVTE se demandent si "leur Maire se préoccupe de la sécurité incendie", cela démontre que ces conseillers ne sont pas au courant des dossiers municipaux et de nos actions pour prévenir ou lutter contre les incendies. Et ça c'est quand même lamentable.*



*En effet, c'est bien la Commune qui est à l'origine de la création du Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF) qui comprend aujourd'hui près de cinquante bénévoles qui surveillent les massifs en période d'alerte que nous remercions pour cette aide efficace.*

*Pour accomplir cette mission, nous essayons de les doter de moyens de communication efficaces, de vêtements adaptés et d'un camion 4X4 qui sera renouvelé en 2017 pour 42 550 €.*

*C'est bien nos employés municipaux qui débroussaillent chaque année les espaces boisés à proximité des chemins et routes communales notamment le long de la route forestière qui relie Pin Rolland au Village. Le montant est de 10 000 € chaque année.*

*C'est bien la Commune qui installe des bornes incendie y compris dans la forêt ou en limite comme l'atteste la photo prise dans le chemin forestier au Petit Pin Rolland ou dans le Chemin des Roses.*

*C'est bien la Commune qui chaque année demande aux pompiers de faire un audit de fonctionnement de tous les hydrants disponibles sur la Commune (public et privé) et qui effectue l'entretien des hydrants publics et en 2016, 86 000 € ont été budgétés pour cela.*

*C'est bien la Commune qui, tout au long de l'année en compagnie de l'ONF, conseille les propriétaires sur le débroussaillage de leurs parcelles, les met en demeure éventuellement. Le coût de cette prestation est de 2 000 € par an.*

*C'est bien la Commune qui a passé une convention avec l'ONF pour entretenir la forêt communale, la régénérer et diminuer*

*les risques incendies, dont le coût est de 5 000 € par an.*

*Il est étonnant que les élus d'opposition PMVTE ne connaissent pas ces montants car ils sont notés chaque année dans le budget. A moins qu'à force de pratiquer une opposition stérile, leurs yeux se soient embrumés.*

**L**a première fête de la coucourdo organisée sur le domaine de l'Ermitage par Michel et Marie-Jo, avec le concours de la municipalité et de l'Atelier Provençal, a connu un véritable succès dans une ambiance conviviale et festive.

Le magicien a ravi les petits qui ont aussi réalisé de superbes dessins et sculptures entre deux parties de pêche à la citrouille. Quant au concours de cuisine sur le thème des cucurbitacées, il a révélé les talents culinaires des nombreux candidats qui ont régalé les papilles de tous les visiteurs.

750 kg de courges ont été vendus au cours de cette journée et le « juste poids » de la plus grosse citrouille (18,700 kg) a été remporté par Marie-Thé Cadière.

## L'Atelier Provençal



**La recette du lauréat du concours de cuisine de l'Ermitage pour la catégorie « Entrée »**

**La soupe Halloween de Gabin**

- 1 potimarron
- 1 oignon
- 1 cube de bouillon de légumes
- 20cl de crème fraîche fluide
- 3 cuillères à café de Curry
- Sel, poivre

Bien laver le potimarron, le couper en morceaux et le débarrasser de ses graines, sans l'éplucher. Coupez l'oignon en 4. Faire cuire avec 500 ml d'eau et le cube de bouillon de légumes pendant 20 minutes. Ajouter la crème, le curry, mixer et assaisonner.



LA  
RECETTE  
DU  
MOIS

## ESSOR ÉCONOMIQUE

### Sousi Design

Sousi TORRKIA, vient de créer son entreprise de couture sur la commune. Avec plus de 18 années d'expérience, elle vous propose tous les services de couture (création et retouche) et d'habillage tissus de canapés, fauteuil et sommiers.

Vous pouvez la contacter au 06.29.44.54.30 ou par mail [sousi.torrkia@gmail.com](mailto:sousi.torrkia@gmail.com).

Belle réalisation concernant le restaurant scolaire pour le bien être des enfants et du personnel.

Restons en contact car l'actualité concerne aussi les communes.

Mail : [jean.poumaroux@orange.fr](mailto:jean.poumaroux@orange.fr) ou au 06.32.42.18.45

**Jean POUMAROUX - Rassemblement Bleu Marine**

# Jeunesse, sports, associations

## POUR UNE PISTE CYCLABLE EN BORD DE MER

L'Enquête publique sur le Plan des Déplacements Urbains (PDU) vient de se terminer et vous avez été nombreux à donner votre avis pour la piste cyclable en bord de mer.

Nous tiendrons une réunion d'information publique ouverte à tous sur les avancées de ce projet, **le samedi 12 novembre 2016 à 17 h 30 dans la salle de cinéma du square Marc Baron à Saint Mandrier.**

Nous y répondrons à vos questions sans minimiser les quelques obstacles qui demeurent. Aujourd'hui, la piste cyclable entre le Pin Rolland et le Creux Saint Georges inscrite au nouveau PDU (2016-2025) qui engage notre agglomération pour les dix prochaines années, est validée par toutes les parties y compris la Marine mais il faut en définir le tracé.

Nous vous exposerons les détails du dossier que nous avons soumis au commissaire enquêteur le 12 octobre et que vous pouvez déjà consulter sur :

- notre page Facebook " : pour une piste cyclable en bord de mer » ou
  - notre site <http://pistecyclable83430.free.fr>
- Venez nombreux, nous terminerons cette réunion par l'Assemblée générale de l'association et... le pot de l'amitié.

**Le bureau de l'association**

## L'ASSOCIATION ANANDAYOGA A REPRIS SES ACTIVITÉS.

La saison a commencé par la visite commentée du très beau musée des arts asiatiques de Nice.

De très belles pièces mises en valeur par l'architecture épurée du bâtiment.

La cérémonie du thé a ajouté encore à la magie de cette visite. Expérience du calme, de la finesse et de l'harmonie des gestes même les plus quotidiens. Parallèlement, les cours de yoga ont toujours lieu le lundi et le mercredi de 9 h à 10 h, salle des fêtes du Square Marc Baron.

Les cours sont assurés par Mireille, professeur diplômée de la fédération française de Hatha yoga. Pour ceux qui voudraient découvrir cette discipline, le premier cours est offert. Penser à se munir d'un petit tapis.

Pour tous renseignements :  
06 51 75 83 99 / 06 12 30 04 30

**Nanou CANO,**  
Présidente d'Anandayoga

## AMICALE DES GARS DU NORD

Précisions non communiquées dans le Mandréen d'octobre dernier :  
M. Henri Ducatillon, Président  
Tel : 04 94 07 51 46

## EXPOSITION DE MAQUETTES

Les Racines Mandréennes exposent leurs maquettes dans la salle du patrimoine du Domaine de l'Ermitage, les mercredis, samedis et dimanches après midi, de 14 h à 17 h.

**Annie PUTTI, Présidente**



## VILLE DE SAINT MANDRIER - BAPTÊME

Le samedi 24 septembre a été célébré le baptême du nouveau voilier qui portera les couleurs de la ville et du club au cours des prochaines régates.

Rostanbar 2 / Ville de Saint Mandrier est un JPK 1010 qui vient prendre la relève d'Adessias. Tout le monde a pu admirer la belle décoration du bateau et son équipage dans un bel uniforme, puisqu'il s'agit des polos de l'ANSM au nom du bateau.

Après un petit mot de la Présidente et de M. le Maire, Michel Delestang faisait la présentation de ses nouveaux copropriétaires, Elisabeth et Philippe, de l'équipage, ainsi que de la marraine : Barbara.

Puis, venu du fond des océans, Neptune en personne, alias Jean, armé de son "quadrident" 4 G, venait apporter la protection divine sur le bateau et son équipage.

Il ne restait plus à la marraine qu'à verser un peu de nectar à bulles sur le bateau et à toute l'assemblée à goûter l'apéro préparé par Bernard et son équipe.

Le lendemain, le "Macoui"(1) était tué dans les règles de l'art grâce au bateau de Sylvie et Jean-Christophe et cela a porté ses fruits car Ville de Saint Mandrier remporte déjà sa première victoire dans le groupe R3/R4 lors du Challenge de la Marine.

**Document préparé par**

Michel DELESTANG, Geneviève FARGIER, Jean-Christophe GILLION.

(1) Lorsque vous donnez un nom et baptisez votre bateau, vous lui attribuez un Macoui. Le Macoui est un serpent qui suit votre bateau durant toute sa vie.



## L'ATELIER D'ÉCRITURE

L'Atelier d'écriture vous ouvrira à nouveau ses portes à partir du 12 octobre, les mercredis tous les 15 jours, de 16 h à 18 h, à la Bibliothèque municipale, Jardins d'Hydra, avenue Marc Baron.

Pour tout renseignement, adressez-vous à la Bibliothèque, aux heures d'ouverture, au 04.94.63.58.70.

Horaires :

Lundi et jeudi : 16 h - 18 h

Mardi, mercredi et samedi : 9 h 30 - 11 h 30

## BELLE RENTRÉE 2016 POUR L'ANFEM !

Comme chaque année, la délégation de l'Association Nationale des Femmes de Militaires de Saint-Mandrier a participé au Forum des Associations. A cette occasion, plusieurs épouses de militaires mutés au P.E.M. de Saint Mandrier sont venues grossir les rangs de notre association qui compte une centaine d'adhérentes.

Entraide, Solidarité et Amitié, nos 3 principes fondamentaux, sont déclinés au travers de nos activités culturelles (café littéraire, anglais, informatique, chorale, sorties...) et manuelles (scrapbooking, travaux d'aiguille, bijoux, réfection de fauteuils, aquarelle, mosaïque...) animées par des bénévoles expérimentées, toujours disponibles et de bonne humeur.

La chorale a déjà effectué une prestation très appréciée au Fort Lamalgue à Toulon, lors des journées du patrimoine en interprétant notamment des chants de marins. Notre prochaine sortie est prévue le 8 novembre aux Arcs.

Pour mieux nous connaître et découvrir le calendrier de nos diverses rencontres, rendez-vous sur le site internet [www.anfem.fr](http://www.anfem.fr), délégation Saint Mandrier.

Vous pouvez encore nous rejoindre en contactant Marylène au 06.07.13.16.83. ou par mél : [anfemsaintmandrier@gmail.com](mailto:anfemsaintmandrier@gmail.com).

**Marylène DAYRE**  
pour le Bureau ANFEM de  
Saint-Mandrier



## DON DU SANG

L'Amicale des Donneurs de Sang bénévoles organise, le dimanche 6 novembre à 16 h, un loto ouvert à tous, suivi d'un apéritif de fin d'année.

Inscriptions auprès de Mme Rigaut : 04 94 63 98 75, Mme Aulagne : 04 94 63 70 10 ou Mme Bué : 04 94 94 91 97.

Le prochain don du sang aura lieu le samedi 12 novembre, de 8 h à 12 h 30, salle des Fêtes Marc Baron.

## THÉÂTRE

**Dimanche 13 Novembre à 17 h au Théâtre Marc Baron , le Théâtre Sud Varois reçoit la Cie des scènes d'Argens "LE BONHEUR"** Comédie d'Eric Assous.

Quelle est la recette du bonheur ? Louise et Alexandre, la cinquantaine, au hasard d'une rencontre vont jeter dans une marmite leurs ingrédients :

Épluchez les vieilles habitudes, sans altérer votre propre indépendance. Râpez une bonne dose d'exaltation. Ajoutez une rasade de "Je ne sais pas ce que je veux", "Je crains la vie de couple, mais je ne veux pas finir seul", liez la sauce avec une bonne dose de compréhension, parsemez généreusement de concessions. Vous obtenez une heure quinze de BONHEUR avec deux excellents comédiens.

Tarif : 12€ - Réservations : 06 72 15 39 19

**Dimanche 4 Décembre à 17 h au Théâtre Marc Baron le T.S.V. présente :**

**"RAPT"** - Comédie de Ahmed Madani par la Cie Mani Manivel.

Henri et Simone , chômeurs en fin de droit, sont au bout du rouleau. Pas de travail, pas d'argent, seulement un peu d'amour.

Quand on mange des pâtes et des pommes depuis des mois, quand on va se promener pour rêver devant les étalages, il faut trouver des moyens pour survivre. Alors ils ont une idée. Kidnapper un vieux du quartier, heureux gagnant du millionnaire, afin de lui faire avouer ou il cache son magot.

Drôle et grinçant.

Tarif : 12€ une partie de la recette ira au téléphone

Réservation : 06 72 15 39 19

**Venez rire au Théâtre Marc Baron de SAINT MANDRIER le dimanche 20 novembre à 14 h 30.**

Réservez d'ores et déjà votre après-midi pour assister, avec les membres du Rotary La Seyne Cap Sicié, à la pièce hilarante "LE GANG DES SENIORS" (Comédie de Bruno DRUART). « Comment récupérer ses économies, quand on s'est fait dépouiller par un trader sans scrupule ? » Drôle de gang, crise... de rires !

Le prix des places est de 12€/adulte et 10€/enfant.

Les bénéfices de cette représentation sont destinés aux oeuvres sociales du Club. La pièce sera suivie du verre de l'amitié en compagnie des acteurs et des membres du Rotary.



## CHORALE ALLÉLUIA

Les membres de la chorale Alléluia ont repris avec plaisir leurs répétitions hebdomadaires. Ils se retrouvent tous les mercredis soir de 18 h à 19 h 30 dans la salle paroissiale, rue Pasteur, pour vous préparer des concerts avec des programmes variés et pour tous les goûts.

Cette année, nous avons prévu notre premier concert le 11 décembre sur un répertoire de chants du monde. Vous pouvez d'ores et déjà noter cette journée

dans votre agenda. Au cours des mois suivants, d'autres concerts de chants sacrés ou classiques, modernes ou de variétés seront présentés.

Et si vous aimez chanter, venez donc nous rejoindre ! Aucune connaissance spéciale n'est requise, seul compte le plaisir de chanter ! Présentez-vous simplement à la salle paroissiale au début d'une répétition pour faire un essai. Vous serez accueillis chaleureusement.

**Mireille HERMON**  
Présidente



## OPÉRA & BALLET AU CINÉMA SAISON 2016-2017 CINÉMA MARC BARON SAINT-MANDRIER-SUR-MER

**LES NOCES DE FIGARO**  
WOLFGANG AMADEUS MOZART  
LE 25 NOVEMBRE 2016 À 20H  
ENREGISTRÉ À LA SCALA DE MILAN

**LA GAZA LADRA**  
GIOCCHINO ROSSINI  
LE 19 MAI 2017 À 20H  
ENREGISTRÉ À LA SCALA DE MILAN

**TRISTAN ET ISEULT**  
RICHARD WAGNER  
LE 16 DÉCEMBRE 2016 À 20H  
ENREGISTRÉ AU THÉÂTRE DE  
L'OPÉRA DE ROME

**DON CARLO**  
GIUSEPPE VERDI  
LE 16 JUIN 2017 À 20H  
ENREGISTRÉ AU MAGGIO  
MUSICALE FIORENTINO DE  
FLORENCE

**ROMÉO ET JULIETTE**  
HÉGLI TOMASSON  
LE 20 JANVIER 2017 À 20H  
ENREGISTRÉ AU LINCOLN CENTER DE  
NEW YORK

**L'ENLÈVEMENT  
AU SÉRAIL**  
WOLFGANG AMADEUS MOZART  
LE 21 JUILLET 2017 À  
20H  
ENREGISTRÉ À LA SCALA DE MILAN

**COPPÉLIA**  
MARIUS PETIPA  
LE 17 FÉVRIER 2017 À 20H  
ENREGISTRÉ À LA SCALA DE MILAN

**MANON LESCAUT**  
GIACOMO PUCCINI  
LE 28 AVRIL 2017 À 20H  
ENREGISTRÉ AU TEATRO REGIO DE TURIN

Tarif unique : 12 €  
information à la caisse de  
votre cinéma ou sur :  
[www.lespetitsecran.fr](http://www.lespetitsecran.fr)



LES PETITS ÉCRANS

